

## Schéma d'aménagement du secteur



*Document diffusé  
le 29/02/2012  
en réunion de conseil  
Zone AU*

## **RECAPITULATIF DES COMPTES RENDUS de CONSEILS MUNICIPAUX OU D'ECRITS OFFICIELS DE LA COMMUNE DE MONCHY A PROPOS DU PLU.**

**Exposés par ordre chronologique de dates.**

---

### **Extrait procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 29 Octobre 2008 A 18h30.**

Révision du P.O.S en PLU : L'étude suit son cours, une réunion de présentation du diagnostic aura lieu en mairie de MONCHY le lundi 8 décembre à 20h30 avec la présence d'un représentant de la C.C.P.H.

PLAN LOCAL D'URBANISME : Accord à l'unanimité pour démarrer le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement (PADD) élaboré par le Cabinet LE DEZ – LEGENDRE le 19 juillet 2009.

Yannick BRESOUS explique les principaux points sur lesquels il va y avoir des remarques à formuler; remarques qui seront transmises au cabinet et à la CCPH avant le 15 septembre 2009.

Prochaine réunion de travail fixée au mercredi 7 octobre à 13h30.

---

### **PLAN LOCAL D'URBANISME. Article paru dans Actumonchy de Décembre 2009.**

En cette fin d'année, les faits marquants ont été :

1. le plan local d'Urbanisme (PLU).
2. L'assainissement.
3. L'aménagement du Centre Bourg 2ième et 3ième tranches.

Concernant le PLU, le débat d'orientation générale a été lancé, ponctué de diverses réunions diligentées par le cabinet Ledez & Legendre avec la participation de la commission urbanisme de Monchy. Une réunion publique sera organisée pour vous présenter le projet prochainement.

L'assainissement : La campagne de contrôle des installations privées devrait se terminer prochainement. Quand les résultats des diagnostics nous seront communiqués, nous pourrons choisir plus aisément entre l'assainissement collectif ou individuel.

Nous pourrons choisir le système d'assainissement le plus approprié suivant la configuration de notre commune.

Pas d'affleurement, la date butoir pour la réalisation des travaux est fixée en 2017.

Au cas où le choix collectif serait retenu, nous avons pu visiter les stations des communes de Pertain et de Dompierre qui ont fait ce choix en innovant par un système de lagunage.

---

## **Extrait procès-verbal du Conseil Municipal du 25/01/2010 à 20H00.**

PREPARATION DE LA REUNION P.L.U DU 29 /01/2010 :

M. Dominique RIGOLIN affiche les plans reçus du Cabinet LE DEZ – LEGENDRE afin de pouvoir définir les futures zones constructibles dans la commune. Le Cabinet a proposé des solutions d'extension, au conseil municipal de les accepter ou d'en définir d'autres tout en respectant les consignes du PADD (projet d'aménagement et de développement durable).

Après discussion, le conseil propose : D'étendre la zone constructible : rue du cimetière - rue de DEVISE-MONTECOURT -Chemin Tétard (sur la droite en montant) – rue de VRAIGNES (à droite en montant la côte) rue de TERTRY entre le n° 19 & le n° 21 – rue du Jeu de Paume (après le n° 13) – rue du stade ( mais uniquement pour faire des extensions aux habitations existantes –garage...) – hameau de FLEZ ( parcelle avant le n° 11 ) – hameau de DOUVIEUX ( entre le n° 18 & le n° 22).

Les conseillers souhaitent obtenir du Cabinet LE DEZ LEGENDRE des précisions sur les abréviations concernant les zones . Souhait également de diminuer la zone de périmètre de protection Monuments historiques : la ramener à 100m au lieu de 500m actuellement.

---

## **Extrait procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 06 juillet 2010 à 18h00.**

### **PLU**

Une nouvelle réunion de travail en présence du Cabinet d'Urbanisme Le Dez et Legendre s'est tenue le 06 juillet 2010 en Mairie.

Prise en compte de différentes modifications du plan de zonage en fonction des différentes remarques formulées.

Passage en revue du projet de règlement pour chaque zone concernée: Les zones urbaines « U », les zones d'urbanisation future « AU », les zones agricoles « A », les zones naturelles et forestières « N ».

Le projet de plan de zonage du PLU est consultable en Mairie.

---

## **Extrait des vœux du maire 2011**

Le PLU a été initié par l'ancienne municipalité pour remplacer le POS sous couvert de la CCPH avec comme maître d'œuvre le Cabinet Ledez & Legendre.

Les appels d'offres seront réalisés et des réunions préparatoires seront organisées afin de vous présenter le déroulement de ce projet avec : La tenue d'un registre en Mairie, une réunion publique réalisée le 29/01/2010, un moyen d'information et d'expression sur Internet et une enquête publique à la rentrée 2011.

Insatisfaite du processus engagé par le Cabinet LeDez & Legendre qui ne tenait pas compte dans ses comptes rendus, adressés tardivement, des remarques faites, notamment la non remise de plans plus lisibles, la commission a quelque peu « traîné les pieds » constatant au fur et à mesure la démotivation de beaucoup d'entre nous au vu des réclamations déposées dans le registre.

La réunion du 14/12/2010 avec les personnes ayant déposé « réclamations », a donné lieu à un échange assez vif. Mme Demuin, Mrs Demonchy et Lorain ont aidé la Commission à calmer les débats, tout en précisant que nous sommes toujours au stade du projet et que rien n'était décidé.

Par de prochaines réunions, nous espérons aboutir à un consensus, privilégiant l'intérêt général.

Quant au choix de l'assainissement, un élément complémentaire au PLU, des aménagements plus appropriés sont à l'étude pour le choix d'un assainissement non collectif, tout en sachant que se posera néanmoins le problème de la collecte des eaux pluviales qui ne pourront plus être déversées directement dans l'Omignon.

---

#### **Extrait procès-verbal du Conseil Municipal du Mercredi 15 Septembre 2010 à 20 Heures.**

PLU

Une nouvelle réunion de travail concernant le plan de zonage est prévue le vendredi 17 septembre 2010 à 15h30 avec M.LORAIN, mais sans le cabinet LE DEZ & LEGENDRE.

M.BRESOUS demande à ce qu'une délibération soit établie pour inclure dans le PLU un nouveau périmètre autour de l'église (500m environ).

M.CAPON fait remarquer à M. BRESOUS qu'il est le représentant de la commune en charge du PLU et que de nombreux habitants mécontents du PLU se sont adressés à lui.

Une réunion de la commission finances de la Com de Com aura lieu le lundi 20 septembre 2010 : une décision pourrait peut-être être prise pour acceptation du PLU tel qu'il est actuellement.

M.CAPON fait remarquer que le plan de zonage n'a pas été mis en consultation plus de trois jours en mairie.

---

#### **Extrait procès-verbal du Conseil Municipal du Mercredi 24 novembre 2010 à 20 heures.**

Point sur le PLU par Y.BRESOUS

La mise en place du PLU prend du retard. Le dernier projet de règlement qui date d'août 2010 et qui tient compte des modifications apportées au cours des dernières réunions et les plans correspondants sont désormais visibles sur le site de la commune.

Une rencontre avec Mme DEMUIN nouvellement chargée du PLU à la Com de Com du Pays Hamois est à programmer.

Y.BRESOUS rappelle les différents points soulevés par certains propriétaires de Monchy-Lagache, Mrs Thierry et Michel DUPARCQ, M. LEYSENS, M. GOUPIL, M. Daniel DUPARCQ, et les obligations prévues dans le PLU. La commission devrait être prochainement réunie et tous ses membres devront être en possession du nouveau règlement.

---

#### **Extrait procès-verbal du Conseil Municipal du Mercredi 9 Mars 2011 à 20 Heures.**

##### **PLU**

E.BOURSIN fait le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le vendredi 4 mars avec les agriculteurs de la commune, des représentants de la Chambre d'Agriculture et de la CCPH et les membres de la commission PLU. Chaque agriculteur a pu présenter ses projets. Les agriculteurs estiment que le PLU ne prévoit pas suffisamment de terres cultivables.

V.BREHANT de la CCPH a répondu qu'il fallait tenir compte des perspectives du village d'un point de vue paysager. Il ne faut pas oublier que le PLU est révisable par avenant. Les représentants des différentes parties prévoient de se revoir. Y.BRESOUS estime qu'il faut prendre garde à l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage.

M.RIGAUX rappelle que la commission a un rôle consultatif. Le Conseil Municipal délibérera, puis la Com de Com du Pays Hamois instruira une enquête publique. La décision définitive sera prise par le préfet.

Le constat est fait du peu de terrains à vendre dans la commune.

---

#### **Extrait procès-verbal du Conseil Municipal du Jeudi 7 Avril 2011 à 20 Heures.**

##### **PLU**

La Chambre d'agriculture devrait fournir un schéma présentant les projets des agriculteurs de la commune. Ce document sera ensuite revu en commission. De manière générale, les agriculteurs demandent la diminution des zones naturelles. Des réponses devront être apportées concernant des parcelles rue du Jeu de Paume et Chemin du Cubiton.

Y.BRESOUS précise qu'il revient d'une réunion de commission communautaire au cours de laquelle un planning de mise en place du PLU a été présenté, mais qu'il n'a malheureusement pas pu entendre.

---

#### **Extrait procès-verbal du Conseil Municipal du Mercredi 1er JUIN 2011 à 20 Heures.**

## **Point sur le PLU : modification du périmètre de protection**

Dans le cadre de l'étude d'élaboration du PLU, le périmètre de protection aux abords de l'église, révisé selon la proposition faite par le service départemental d'architecture et du patrimoine en mai 2010, a été amendé par délibération du 15 septembre 2010. Des parcelles ont été ajoutées au périmètre modifié. Après vérification par l'architecte des bâtiments de France, il s'avère qu'il n'y a pas de lien visuel entre l'église et les parcelles en question. Les ajouter à la proposition de périmètre de protection modifié n'est pas nécessaire et cela ne fait qu'ajouter des contraintes sur des parcelles qui n'engendrent pas de problèmes de Co-visibilité avec l'église.

A l'unanimité, le conseil décide d'annuler la délibération prise le 15 septembre 2010 et visée par la sous-préfecture de Péronne le 24 septembre 2010 et d'émettre un avis favorable à la proposition de périmètre de protection modifié initiale faite par le service départemental d'architecture et du patrimoine en mai 2010.

M. RIGAUX et P.GOURLIN ont réalisé un plan mettant en évidence les directions de fuite des eaux pluviales dans la commune. Ce plan a été communiqué à la CCPH.

Y.BRESOUS rappelle que la commission PLU attend toujours des précisions sur les contraintes et caractéristiques des zones de loisirs.

M.RIGAUX informe que M.HENRY refuse que soit supprimé le périmètre existant autour de son exploitation agricole.

---

## **POINT PLAN LOCAL D'URBANISME. Article paru dans Actumonchy d'aout 2011.**

Afin de répondre aux questions de certains de nos administrés, en concertation avec la Communauté de communes, nous vous informons des étapes franchies et de celles restant à franchir pour l'élaboration et l'adoption de notre PLU communal.

Les documents graphiques (plans de zonages du territoire) ont été validés fin mai 2011 par les commissions de travail communale et communautaire. Le cabinet d'études LEDEZ & LEGENDRE en a été destinataire afin de rédiger les pièces administratives du PLU devant justifier le zonage retenu de chaque secteur et sa réglementation correspondante.

Début septembre 2011 : La Communauté de Communes nous fera parvenir un projet de PLU complet avec le projet de règlement.

La Communauté de communes sera alors en mesure de lancer la phase de consultation obligatoire des instances communales, communautaires, supra communales et supra communautaires:

- Avis de la commission des sites pour le dossier de PLU.
- Avis sur le projet de PLU par le conseil municipal.
- Arrêt du projet de PLU par le conseil communautaire.
- Avis de la commission départementale de consommation des espaces agricoles.

Ensuite, l'ensemble du dossier de PLU devra être transmis pour avis aux personnes publiques associées (chambres consulaires, région, département...) pour une durée de 3 mois.

L'enquête publique, où chacun pourra faire part de ses diverses demandes, notamment les particuliers, aura lieu, au plus tôt, au cours du 1er trimestre 2012. Un commissaire enquêteur indépendant, nommé par le tribunal administratif prendra en compte les remarques de chacun lors des permanences en mairies et sur le registre d'enquête publique.

---

## **Novembre 2011 : mot du Maire**

### **Le PLU.**

La mise en route de ce PLU rendu obligatoire par la décision du Conseil Municipal précédent sous la direction de la Communauté de Communes du Pays Hamois a été difficile.

Difficile pour tous les élus de digérer des règlements administratifs compliqués présentés par le cabinet Ledez, davantage compétent pour gérer une telle étude dans une ville que dans notre village de Monchy-Lagache.

Trop peu de visites effectuées sur le terrain.

Un manque de compréhension manifeste de nos problèmes bien ruraux, problèmes exposés au cours de diverses consultations dont, au final, il n'a pas été tenu compte.

Six mois après une dernière rencontre, un plan nous a été présenté en mairie, plan qui ne tenait pas compte de nos diverses remarques.

Convoqués le 26 octobre à la Communauté de Communes du Pays Hamois pour finaliser ce plan qui ne nous convenait pas, nous avons eu une nouvelle rencontre avec Marie Dumuin le 19 octobre.

Nous en attendons aujourd'hui le résultat.

Des directives existent. La décision finale dépendra du Préfet.

Quoiqu'il arrive, je réunirai le Conseil pour savoir si oui ou non nous l'acceptons.

---

## **Extrait d'un article de M. Le Maire paru dans le bulletin officiel de la commune Notre Village N°88 Année 2012**

### ***Le PLU***

Une décision prise par l'ancienne municipalité sous la poussée de nos instances dirigeantes et dont nous n'avons pas mesuré rapidement la complexité.

Des directives exigeantes que nous n'avons pu maîtriser et qui n'ont pas permis de satisfaire toutes les réclamations faites par beaucoup de Monchysois, en particulier des agriculteurs qui se sont mobilisés pour défendre leurs intérêts.

Le Cabinet Ledez & Legendre qui a géré cette étude a revu sa copie en faisant certaines modifications, tout en conservant les règles à respecter pour ce genre de projet.

Reste les prochaines étapes à franchir : l'avis de la commission des sites et des paysages, l'avis du Conseil Municipal sur le projet de PLU, l'arrêt du projet de PLU par le Conseil communautaire, l'avis de la commission départementale de consommation des espaces agricoles, l'avis des personnes publiques associées pendant une durée de trois mois, l'enquête publique d'au moins un mois.

---

### **Extrait procès-verbal du Conseil Municipal du 11 Janvier 2012 à 20 heures**

#### **PLU**

Y. BRESOUS revient justement d'une réunion de la commission « urbanisme » de la CCPH au cours de laquelle les PLU d'Athies, d'Esmery-Hallon et de Monchy-Lagache ont été présentés.

Si, depuis notre dernière réunion de travail avec le cabinet Ledez & Legendre et la DDTM le 26 octobre 2011, quelques modifications ont été enregistrées, nous pouvons considérer désormais que les documents sont arrêtés et que nous entrons dans la phase de consultation obligatoire des instances communale, communautaire, supra-communales et supra-communautaires :

Situé dans un rayon de 15km à vol d'oiseau de Saint-Quentin, notre village entre dans le SCOT (schéma d'orientation territorial) de cette ville. A ce titre, notre document d'urbanisme devra tout d'abord obtenir un avis favorable de la Commission des sites (délai de 3 mois).

L'avis du Conseil Municipal sera alors demandé suite à quoi l'arrêt du projet de PLU sera voté par le Conseil Communautaire.

La Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) sera consultée pour avis (délai de 3 mois).

Ensuite, chaque dossier sera transmis pour avis aux personnes publiques associées (PPA) (c'est-à-dire les chambres consulaires, la région, le département, ...) pour une durée de 3 mois.

S'ensuivront les enquêtes publiques conjointes relatives au PLU et au nouveau périmètre de protection modifié autour de l'église.

Un commissaire enquêteur nommé par le Tribunal Administratif et indépendant prendra en compte les remarques de chacun lors des permanences en mairie et sur les registres d'enquête publique (1 mois) puis rédigera son rapport (1 mois).

Un temps sera réservé à la prise en compte de ses conclusions dans les documents définitifs, avant que le PLU puisse enfin être approuvé en Conseil Communautaire.

Raisonnement, pour Monchy-Lagache, cette procédure devrait prendre fin au cours du 1er trimestre 2013.

---

## **Extrait procès-verbal du Conseil Municipal du 29 Février 2012 à 20heures**

### **PLU**

Une réunion a eu lieu le 24 janvier à Ham pour présenter le document final de chacun des 3 PLU en cours sur la CCPH : Esmery-Hallon, Athies et Monchy-Lagache. P.GOURLIN et J.HAPPE représentaient la commune.

Au cours de cette réunion il a été précisé que, pour toute exploitation agricole pratiquant un élevage, s'il y a cessation d'activité, l'installation n'est plus classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Cette mesure devrait s'appliquer, pour notre commune, à la ferme Henry.

En bas de la rue de Vraignes est prévu un cône de visibilité dans lequel aucune construction ne sera permise.

Un schéma d'aménagement figurant dans le document n°3 « Orientations d'aménagement et de programmation » issu de l'étude du cabinet Ledez et Legendre est distribué à tous les conseillers afin qu'ils appréhendent mieux la zone à urbaniser et son phasage.

J.HAPPE rappelle que le développement de la zone à urbaniser est assujéti au projet de création d'un RPC sur le territoire de la CCPH et présente 3 pistes de travail :

Si un RPC est construit sur la commune, la zone en phase 1 sera dévolue à cette création avec une liaison avec la maternelle existante

Si un RPC est construit ailleurs sur le territoire, des compensations devraient aider la commune à se développer et il conviendra d'envisager la reconversion des locaux laissés vacants.

Si aucun RPC n'est construit, il faudra développer la zone à urbaniser pour assurer des effectifs suffisants à notre RPI et éviter de nouvelles fermetures de classes

J.HAPPE propose la création d'une commission qui affinera le projet, prendra contact avec les propriétaires des parcelles de la zone à urbaniser, recensera les dents creuses dans la commune et répertoriera les chemins communaux. M.RIGAUX propose que la commission PLU prenne en charge ce travail.

---

## **Extrait procès-verbal du Conseil Municipal du 30 Mai 2012 à 20heures.**

### **Avis sur le PLU communal**

Y.BRESOUS rappelle que le Conseil Municipal doit donner son avis sur le dossier de projet de PLU de la commune. Cet avis est consultatif et le projet d'arrêt du PLU sera voté en conseil communautaire. La commune étant située dans un rayon de 15km à vol d'oiseau de Saint-Quentin, elle entre dans le SCOT, schéma d'orientation territorial, de cette ville et, à ce titre, ce dossier devra obtenir un avis favorable de la Commission des sites (délai de trois mois). Il sera communiqué pour avis aux personnes publiques associées (services de l'Etat, conseils régional et général, chambres consulaires dont la chambre d'agriculture) pendant une durée de trois mois et sera également soumis à l'avis de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles. Puis, il sera soumis à

enquête publique pendant une durée d'au moins un mois.

Les enquêtes publiques relatives à l'élaboration du PLU d'Athies et d'Esmerly-Hallon débutent le 4 juin.

J.HAPPE rappelle que les services de l'Etat imposent des règles pour l'élaboration d'un PLU qu'il faut suivre.

JF CARBONNAUX estime que le monde agricole n'a pas été suffisamment informé. Y.BRESOUS rappelle que plusieurs réunions ont eu lieu impliquant les agriculteurs : le 11 juin 2009, le 7 mars 2011, le 23 janvier 2012. JF CARBONNAUX explique l'inquiétude des agriculteurs sur l'importance des zones naturelles (N).

D.RIGOLIN rappelle que la CCPH a reproché au Conseil Municipal de Monchy-Lagache la création de la commission PLU mise en place pour répondre aux inquiétudes des habitants de la commune.

M.CAPON précise que dans un récent courrier, Marc BONEF, président de la CCPH, a souhaité que les élus de la commune fassent un point de synchronisation du PLU afin de savoir si la CCPH devait poursuivre cette démarche « compte tenu des contradictions relevées dans les réponses apportées aux habitants ».

M.CAPON estime qu'un PLU est nécessaire pour la commune, mais qu'il a été mal construit et devrait être « remis à 0 ». Il ajoute qu'il émettra un vote défavorable sur le projet de PLU.

P.VANDEROSIEREN estime que la commission a correctement effectué son travail qui a entraîné de nombreuses modifications.

J.HAPPE pense que l'identification des dents creuses a trop tardé. Il estime que les hameaux ont peut-être été trop ouverts à l'urbanisation.

Y.BRESOUS précise que des modifications mineures pourront être apportées au PLU par la suite.

Un vote à bulletin secret est demandé à l'unanimité.

M.RIGAUX et P.GOURLIN ne participent pas au vote car ils sont propriétaires de parcelles concernées par l'extension du périmètre ouvert à l'urbanisation.

Par 6 voix pour et 6 voix contre, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.

*(En cas de partage des voix, celle du président n'est jamais prépondérante dans un scrutin secret (art. L2121-20 du CGCT).*

*Au cours d'une délibération ordinaire, une égalité de suffrages équivaut au rejet de la proposition.)*

---

## **Extrait procès-verbal du Conseil Municipal du 04 Juillet 2012 à 20 heures.**

### **Point sur le PLU communal par Y.BRESOUS**

Le 30 mai 2012, le Conseil municipal de Monchy-Lagache a émis un avis défavorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme par 6 voix pour et 6 voix contre. Le lendemain, les élus communautaires ont d'abord décidé de maintenir à l'ordre du jour l'arrêt de projet de PLU de Monchy-Lagache. Le Président de la CCPH, M.BONEF avait prévenu que si le vote était négatif, ce projet ne serait plus

présenté lors de la mandature actuelle. Dans un second temps, les élus communautaires ont approuvé l'arrêt du projet de PLU de la commune.

M.CAPON rappelle qu'il a voté contre le projet et qu'il regrette que M.BONEF qui avait dit qu'il n'irait pas contre la volonté des élus de Monchy-Lagache n'ait pas tenu son engagement.

J.HAPPE déplore que l'on ait perdu de vue le but premier du PLU. En effet, les difficultés rencontrées lors du zonage des terres agricoles ont occulté le point essentiel des zones à urbaniser.

---

### **Extrait procès-verbal du Conseil Municipal du Mardi 18 Septembre 2012 à 20heures.**

#### **Point sur le PLU communal**

M. le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'un courrier émanant de la DDTM et daté du 3 septembre l'informant que la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles de la Somme (CDCEA) a émis, au regard de la consommation d'espace agricole générée par le projet de PLU, un avis favorable sous réserve de ne pas accroître le périmètre constructible dans le hameau de Flez (parcelles cadastrées YA24 et YA25).

---

### **Extrait procès-verbal du Conseil Municipal du Mercredi 21 Novembre 2012 à 20heures.**

Concernant l'achat de parcelles de terrain sur les zones à urbaniser définies dans le PLU en cours,

M. le Maire a contacté les propriétaires des parcelles concernées. M. DUBREUIL, Mme LEYSENS, Mme PRESTEL et Mme BOURBIER ont envoyé un courrier dans lequel ils s'engagent à vendre leurs parcelles à la commune au prix de 3€/m<sup>2</sup>. M. le Maire n'a pas pu joindre M. POIVRE. M. GOUGE ne souhaite pas vendre sa parcelle, mais un échange de terres pourrait être envisagé. Mme PRESTEL souhaite garder une partie de son jardin. La parcelle E86 devra donc être divisée. Les parcelles E83 de M. DE ROMANCE et E77 de Mme BOROWICKI ne sont pas concernées.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer les documents nécessaires à l'acquisition de tout ou partie des parcelles

- E84 d'une contenance de 6 ares
- E86 d'une contenance de 17ares 15 centiares
- E89 d'une contenance de 7 ares
- E93 d'une contenance de 8 ares 95 centiares
- E85 d'une contenance de 5 ares
- E94 d'une contenance de 35 ares 10 centiares
- E96 d'une contenance de 5 ares 50 centiares
- ZT20 d'une contenance de 61 ares 62 centiares

ZT19 d'une contenance 30 ares 48 centiares  
ZT18 d'une contenance de 25ares 33 centiares.

Soit une superficie totale de 2 hectares 2 ares 13 centiares au prix estimatif de 30000 euros l'hectare, hors frais notariaux, de géomètre et indemnisation des exploitants agricoles évincés et de confier cet achat à l'étude de Maître BLARINGHEM, Notaire à Péronne.

M. le Maire lit un courrier de M. GRU reçu le matin même dans lequel il réclame, en tant que locataire exploitant une superficie de 1ha22 sur ces parcelles, une indemnité de 8641€/ha consistant en une indemnité d'éviction de 7105€/ha, une perte sur 5 ans des fumures de 1186€/ha et une perte d'investissement pour réseau d'irrigation enterré de 350€/ha.

Le Conseil municipal décide de se rapprocher de la Chambre d'Agriculture de la Somme afin d'évaluer l'indemnité qui est due à M. GRU.

---

#### **Extrait procès-verbal du Conseil Municipal du Mardi 29 janvier 2013 à 20heures.**

(Non encore approuvé au 11/03/2013).

##### **❖ Point sur le PLU**

Il est exposé par M. le Maire, avec notamment cette information, qu'il s'était rendu à Amiens devant la Commission Départementale Nature Site et Paysage et le dossier avait été examiné et retoqué sur quatre points sur cinq par ce service de l'Etat.

A savoir : Zone Montécourt, zone Rue de Devise, zone du Chemin Tétard, zone Route de Vraignes).

Seule la zone dite à urbaniser derrière « Mairie et Ecole maternelle » a été acceptée.

L'enquête publique se déroulera du 06 mars 2013 au 05 avril 2013.

Avec présence du commissaire enquêteur en Mairie avec accompagnement d'un élu souhaité, mais non désigné(s) en séance.

Le 06 mars 2013 de 9h à 12h.

Le 16 mars 2013 de 9h à 12h.

Le 26 mars 2013 de 16 à 19h.

Le 05 Avril 2013 de 9h à 12h.

##### **❖ Point sur l'achat des parcelles de la zone à urbaniser**

Le bornage et les divisions parcellaires concernant ces parcelles ont été faites mi-décembre 2012, en tenant compte des souhaits exprimés par les Propriétaires (Mme PRESTEL et M.GOUGE).

La permutation parcellaire de M. Bernard GOUGE qui ne souhaitait pas vendre est également faite au plan cadastral.

La promesse de vente entre la Commune et les Propriétaires (M DUBREUIL, Mme LEYSENS, Mme PRESTEL, Mme BOURBIER) a été signée le 17 janvier 2013 sur la base d'un prix de vente fixé à 3€/m<sup>2</sup>. L'acte de vente définitif devant avoir lieu début mars 2013.

Suite au courrier de M GRU, au sujet de l'indemnité d'éviction, coût de 8641€/ha pour 1ha22, M. le Maire précise qu'après vérification le décompte présenté et lu en séance lors du dernier conseil, est bien conforme à la loi et il informe les élus que le géomètre conseille même la Commune de régler cette affaire en même temps que la vente.

Positionnement, non approuvé par une majorité d'Elus qui estiment que cette indemnité est due certes, mais uniquement à partir du jour où il y aura éviction effective, ce qui n'est pas le cas dans l'immédiat.

Consensus des Elus afin que l'ensemble de cette transaction soit faite dans le respect des règles en vigueur.

# JOURNAL DE H

DE SON CANTON ET DES CANTONS LIMITES

146<sup>ème</sup> année - N°26  
1 euro  
Jeudi 28 juin 2012

Hebdomadaire fondé en 1866, 18, rue de Verdun - 80400 F

Tél.: 03 22 79 30 22 - Mail: contact@lejournaldcham.fr

Pays hamois

## L'Omignon polluée



Les pluies diluviennes de jeudi 21 juin ont fait des dégâts dans le Pays hamois. C'est notamment le cas à Monchy-Lagache où du fioul continue de se déverser dans l'Omignon

page 3

**NESL**  
**A SO**  
**TOU**



Les commer  
couleurs d

➤ **Assemblée**  
C'est déjà la re  
Demilly et Gré

**Dans**  
➤ **Église**  
L'abbé André M

➤ **Longue-Pa**  
Nesle remport  
36 ans après

Pays hamois ➤ Pollution

## Du fioul s'échappe dans l'Omignon

Après les orages de jeudi, une fuite de fioul s'échappe dans l'Omignon. La source d'hydrocarbure n'est toujours pas localisée.

**J**eudi 21 juin, il est un peu plus de 17h lorsqu'un orage et des pluies diluviennes traversent le pays Hamois. Quelques minutes après, les pompiers de Ham sont alertés : du fioul se dégage dans l'Omignon. Immédiatement, Ameva (Aménagement et valorisation du bassin de la Somme) dépêche deux personnes, Bilal Ajouz et Clément Carpentier pour venir constater et tenter de régler le problème : «Avec l'aide du maire, nous avons fait un barrage filtrant à l'aide d'un ballot de paille. Nous n'avons pas trouvé tout de suite la cause de cette fuite de fioul.

*D'entrée, nous avons pensé à une fuite dans une cave inondée mais aucun riverain ne s'est plaint et les pompiers ont fait le tour du voisinage sans trouver la cause.» En effet, nul ne sait d'où vient le tuyau par lequel s'écoule le fioul.*

Mardi 26 juin, les employés d'Ameva ainsi que le maire et les pompiers devaient se retrouver pour réaliser l'enfumage du tuyau par lequel sort le fioul.

### Ça coule toujours

Mais rapidement, ils se rendent compte que c'est peine perdue : «Ce tuyau vient d'un réseau beaucoup

*trop complexe et étendu pour avoir des réponses précises. Cela aurait enfumé toutes les maisons de la commune. Nous avons trouvé un regard rempli d'hydrocarbure. Ce n'est pas la totalité de la fuite, mais nous allons le nettoyer»* résume Clément Carpentier. Dans les jours à venir, une enquête de voisinage plus poussée sera réalisée et les barrages filtrants seront renforcés. Mais pendant ce temps, le fioul coule toujours.

ARNAUD BRASSEUR



Au lendemain des violents orages, une fuite de fioul inquiète. Une semaine après, on ne sait toujours pas d'où peuvent provenir ces hydrocarbures.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAMOIS  
.....

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS  
PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
MODIFICATION DU PERIMETRE DE PROTECTION AUTOUR DU MONUMENT  
HISTORIQUE DE MONCHY-LAGACHE  
.....

Par arrêté n°2013-1 du 7 février 2013, le Président de la Communauté de Communes du Pays Hamois a ordonné l'ouverture des enquêtes publiques conjointes relatives à la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS), au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et à la modification du périmètre de protection autour du monument historique de Monchy-Lagache.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif d'Amiens par décision en date du 21 janvier 2013 a désigné M. Jean-Paul PETIT, domicilié à Montdidier (80500), en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Pierre DELEURENCE, domicilié à Péronne (80200), en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie de Monchy-Lagache :

- le mercredi 6 mars, de 9h à 12h ;
- le samedi 16 mars, de 9h à 12h ;
- le mardi 26 mars, de 16h à 19h ;
- le vendredi 5 avril, de 9h à 12h.

**Document mis à  
l'affichage  
le 26/02/2013**

Pendant la durée de l'enquête, du 6 mars au 5 avril 2013 inclus, les observations sur la révision du POS, le projet d'élaboration du P.L.U. et sur la modification du périmètre de protection autour du monument historique pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés à la Communauté de Communes du Pays Hamois et en mairie de Monchy-Lagache.

Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur, à la Communauté de Communes du Pays Hamois, 23 rue de Saint-Quentin, BP 20035, 80400 Ham.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, au siège de la Communauté de Communes du Pays Hamois et en mairie de Monchy-Lagache aux jours et heures habituels d'ouverture.



**Prix:** 139 000 €  
**Ville :** Monchy-Lagache  
**Code postal :** 80200  
**Type de bien :** Maison  
**Pièces :** 7  
**Surface :** 120 m<sup>2</sup>  
**GES :** G (plus de 80)  
**Classe énergie :** G (451 et plus)

Mise en ligne le 07/03/2013 sur le BON COIN

Quelques exemples récents de propositions de transactions de gré à gré maisons et terrains. à Monchy Lagache

### Description :

maison individuelle sur 710m2 rdc 120m2 entrée ,séjour de 35m2 avec insert cuisine meublée avec poêle bois charbon de15m2 3 chambres 2x15m2 1 de20m2 salle de bains avec wc de 15m2 véranda de 7m2 avec wc cave de25m2 grenier amenable de90m2 grange attenante a la maison 30m2 chauffage au bois et chauffage central avec production d'eau chaude insert et poele avec tubage installés par professionnelle en 2011 et chaudiere au fuel en 2010 consommation 20stere de bois 500 litre de fuel par ans

**Prix:** 145 000 €  
**Ville :** Monchy-Lagache  
**Code postal :** 80200

Mise en ligne le 17/02/2013 sur le BON COIN

### Description :

vends maison sur sous sol a 5 minutes de l usine bonduelle et a 20 minutes de la gare tgv 2chambres au rez de chaussee et 2 chambres a l etage dont une grande le tout d environ 130m<sup>2</sup> sur un terrain d environ 1200m<sup>2</sup> chauffage central fuel fenetres pvc avec volets roulant elec.

 **leboncoin.fr** OFFRES VENTES IMMOBILIÈRES  
ACCUEIL | DÉPOSER UNE ANNONCE | OFFRES | DEMANDES

Accueil > Somme > Ventes immobilières > Terrain 1 073m2

## Terrain 1 073m2

Mise en ligne par ldp le 25 mars à 09:22.  
Ceci est une annonce de professionnel. Numéro Siren : 315814608

**Prix:** 30 000 €  
**Ville :** Monchy-Lagache  
**Code postal :** 80200  
**Frais d'agence inclus :** Oui  
**Type de bien :** Terrain  
**Surface :** 1 073 m<sup>2</sup>  
**Référence :** jmgml6

### Description :

Terrain à 20km de SAINT QUENTIN d'une superficie de 1073 m2, proche commerces et écoles. N'hésitez pas à nous contacter au 06.22.30.37.75 pour étudier ensemble votre projet

Mise en ligne le 27/01/2013 sur le BON COIN

**Prix:** 23 229 €  
**Ville :** Monchy-Lagache  
**Code postal :** 80200  
**Type de bien :** Terrain  
**Surface :** 801 m<sup>2</sup>

### Description :

terrain à bâtir de 801 m2. situé sur la commune de Monchy-Lagache.

29€ le m2, soit 23.229€.

Me contacter après 18h? uniquement par téléphone.